GDSA-Ardèche

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

http://gdsa-ardeche.com/ ● **Bulletin MAI 2014**

GDSA de l'Ardèche
Site du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche
Accueil
L'Association
Les Bulletins
Le Rucher Ecole
Les Maladies
Le Frelon Asiatique
Dans la presse
Accueil
Nous vous souhaitons la bienvenue sur le site du GDSA de l'Ardèche.
Vous trouverez ici des informations sur nos activités, le rucher école ainsi que les bulletins que nous édi-tons.
Bonne visite!
Rucher école du GDSA Ardèche
N'oubliez pas de cliquer aussi sur les grands titres et pas seulement sur les menus déroulant pour ne pas louper une information !
Actualités
Les apiculteurs manifestent contre les insecticides tueurs d'abeilles Cliquez ici!
Mise à jour de la page sur les visites du rucher 2014 ! Cliquez !
Un nid de Frelon Asiatique a été trouvé à plus de 1000 mètres d'altitude à Landos ! Pour plus d'informations Cliquez ici!
Nouvel article sur le GDSA07 dans le Dauphiné Libéré : "La lutt
Liens
Apiservices
La FNOSAD
La FREDON Rhône Alpes
La Santé de l'Abeille
GDSA
07
Venez découvrir
le nouveau site internet
http://gdsa-ardeche.com

COMPTES-RENDUS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDSA 07

Vendredi 21 février 2014
Centre Olivier de Serres
Mas du Pradel

Membres du conseil d'administration présents :

Tous présents,
sauf Corinne CHIFFLET, excusée.

Invités :

- M. Christian BOULON,
Directeur du GDS cheptel.

- M. le Dr vétérinaire Jérôme PLENAT
en qualité de vétérinaire conseil
du G.D.S.A.07.

Invités excusés :

- M. Michaël RICHARD,
Président du GDS

- Mme Anne Marie REME-PIC,
de la DDCSPP.

I. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

9h30 : Ouverture de séance par M. le Président Pascal BINON

Je ne vais pas vous refaire la même litanie que les années précédentes. Nous poursuivons la même évolution positive dans tous les domaines. Reportez-vous aux comptes rendus des années précédentes; Je pourrais vous redire exactement la même chose, tous les voyants sont au vert. Dans la dynamique actuelle, il est fort probable que nous dépassions en 2014 les 400 adhérents. Cette dynamique existe parce que les administrateurs du GDSA se sont renouvelés avec toujours autant d'enthousiasme depuis plus de 40 ans. C'est ce dévouement bénévole qui a permis au GDSA de se développer et ce sont vos encouragements et votre participation à nos actions qui font que nous continuons et que le relai peut être transmis.

Voilà résumé en quelques mots le dynamisme de notre association. Notre souhait est que nous puissions maintenir cette dynamique. Pour cela, il faut que le temps bénévole soit suffisamment réparti pour éviter la saturation et les baisses de motivation ; *je compte sur vous pour y contribuer selon vos compétences.*

En 2013, vous avez été mis à contribution et avez répondu présents en de nombreuses occasions : je peux donner quelques exemples remarquables : Je pense à tous ceux qui ont contribué à la réorganisation du rucher école et de ses locaux, aux agents sanitaires qui ont participé à la distribution des médicaments, à Élodie et Nicolas qui ont effectué des tests d'efficacité des médicaments, aux référents frelon asiatiques, à Roberte, qui dans la plus grande discrétion a beaucoup travaillé pour améliorer la qualité de nos bulletins, cela ne vous a pas échappé. Je peux aussi citer Lise Tauleigne et Éric qui viennent de relooker le site Internet, j'oublie beaucoup de monde, tous ceux qui ont apporté ponctuellement leur aide en divers occasions,… Que tous en soient remerciés.

Formation d'agents sanitaires

Autre point encourageant, sous l'impulsion de la DDPP26 et à notre demande, une nouvelle formation d'agents sanitaires a eu lieu en septembre et a permis la nomination de 6 nouveaux agents sur le département, portant leur nombre à 15, permettant enfin de couvrir l'ensemble du département. Depuis une quinzaine d'années, l'État n'encourageait plus la formation des agents sanitaires. Il y avait même une incertitude sur le maintien de ces agents. Lors d'une réunion récente au Ministère, l'évidence de l'importance du maintien de ces acteurs locaux a enfin été reconnue. Reste maintenant à définir quel sera leur rôle dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire.

Le moustique tigre en Ardèche

Le moustique tigre *aedes albopictus* est installé en Ardèche depuis 2012. Il est le vecteur potentiel de plusieurs maladies dont la dengue et le chicungunya . Le suivi des risques est effectué par l'ARS, Agence Régionale de la Santé. En cas de présence avérée de moustiques tigre et d'une suspi-

cion de maladie, une alerte de niveau 2 peut être déclenchée, ce fut le cas plusieurs fois en 2013. Si la présence du moustique et le diagnostic du patient sont confirmés, il peut être décidé d'appliquer un insecticide dans les 48 heures pour détruire tous les insectes volants du secteur concerné. La difficulté serait de prévenir les détenteurs de ruches et de pouvoir déplacer rapidement les colonies pour épargner les abeilles. Fort heureusement, les alertes 2013 n'ont pas été maintenues et n'ont pas donné lieu à démoustication. Qu'en sera-t-il en 2014 ? Les foyers avérés actuels de moustiques tigre sont : Quartier de La Buissière et cimetière de Labeaume, chemin de Savel et complexe sportif aux Vans, avenue de la Gare et place du Général De Gaulle à Ruoms, Camping de l'Ile (à confirmer) à Vallon Pont d'Arc. Côté Drôme : le sud de la commune de Portes les Valence. Si vous avez des ruchers dans ces zones, le plus sage serait peut-être de prévoir un autre emplacement. Nous vous informerons de l'évolution des populations de moustiques.

Le frelon asiatique

Vous l'avez vu dans le bulletin de janvier, les recherches de nids se sont avérées plus difficiles en 2013. Il faut que nous soyons plus réactifs en 2014, que les observations de présence de frelon soient effectuées et signalées le plus tôt possible pour laisser le temps d'organiser les prospections.

Nos actions doivent être dirigées prioritairement vers nos adhérents.

En 2013 nous avons dérogé à cette règle :

• Nous avons animé plusieurs débats suite à la projection du film *«Des abeilles et des hommes»*, ce qui nous a permis d'aller à la rencontre de quelques centaines de personnes.

• Le Parc Régional des Monts d'Ardèche a participé au concours des prairies fleuries dans la catégorie *« Prairie fauchée non pâturée »* et nous a demandé de représenter l'apiculture au sein du jury local. Luc Tauleigne et moi, avons été amenés à participer à l'évaluation d'une dizaine de parcelles parmi lesquelles la mieux évaluée a été proposée au concours national. Ce fut très agréable. Il est réconfortant de constater que des pratiques d'élevage peuvent être favorables à l'apiculture.

De même, il m'a été demandé de participer au jury national chargé de sélectionner une parcelle dans chaque catégorie. J'ai le plaisir de vous annoncer que dans sa catégorie, la parcelle proposée par le PNR des monts d'Ardèche est primée : Roger Chapelle, éleveur en zone AOC fin gras du Mézenc sera récompensé lundi 24 févier lors de la remise des prix au salon de l'Agriculture.

Revenons à la vie du GDSA

Pour terminer, je voudrais vous rassurer. Faites nous confiance. *Nous ferons le maximum pour préserver vos intérêts, pour rester à la portée de tous les apiculteurs, sans distinction.* Nous ferons tout pour que le niveau de cotisation reste accessible à l'ensemble des apiculteurs.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre aide, de vos encouragements et de votre soutien. Le GDSA est votre association. Dans le fonctionnement démocratique qui est le notre, c'est vous et vous seuls qui déciderez du devenir de notre association.

C'est vous qui nous avez suggéré le thème de notre dernière journée de formation et je sais que vous l'avez beaucoup appréciée. Vos suggestions sont les bienvenues : le site Internet, notre bulletin, les journées d'information doivent répondre à vos attentes ; n'hésitez pas à nous faire des propositions de sujets et thèmes à aborder. Certains d'entre vous nous demandent des occasions de rencontres et d'échanges entre apiculteurs, sorties botaniques, weekend à thème apicole,... Vous pouvez là aussi nous faire des propositions.

➲ **N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'un conseil ou pour signaler un problème sanitaire. Nous restons à votre disposition.**

II. APPROBATION DU C.R. DE L'A.G. DU 21 FÉVRIER 2013

Pascal BINON a demandé à l'assemblée présente, constituée des adhérents présents et des pouvoirs qu'ils représentent, d'approuver le compte-rendu de l'assemblée

générale précédente de février 2013. Ce compte-rendu est paru dans le bulletin du mois de mai 2013. Tous les adhérents ont été informés qu'après lecture que leur approbation leur serait demandée. Pascal BINON a demandé s'il y avait des questions avant de procéder au vote. Aucun opposant pour effectuer le vote à main levée, 0 votant contre, 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

III. BILAN COMPTABLE INCLUANT LE BILAN DU RUCHER ÉCOLE

L'année 2013 avec sa météo capricieuse n'a pas été favorable à la production d'essaims et de miel. Néanmoins la participation maximale au cycle *« Initiation et perfectionnement »* (35 personnes) et la subvention de la mairie de Guilherand-Granges avec laquelle nous continuons notre partenariat ont permis d'arriver à un équilibre financier du rucher école.

Jacques CHABANIS et Yves BODY ont procédé à la vérification de la comptabilité. Approbation des comptes à l'unanimité.

➲ Pour consulter les comptes, en faire la demande écrite au président du G.D.S.A.07

NB : Les factures du vétérinaire non parvenues lors de l'arrêté, à savoir : Année 2012 pour1 579.39 euros et 2013 pour 1 605.74 euros ont été établies le 28.02/2014 et réglées immédiatement. Elles seront reprises dans les comptes de 2014.

➲ **Bilan comptable voir tableau page suivante.**

IV. ÉLECTIONS

• Élections des candidats au Conseil d'Administration du G.D.S.A. 07

Peuvent être candidats et peuvent prendre part au vote les personnes à jour de cotisation pour l'année 2013.

3 candidats sortants, Daniel ARMAND, Jacques PELLET et olivier FLEURY renouvellent leur candidature; 3 postes sont à pourvoir. Après s'être assuré qu'aucune candidature n'avait été omise, le Président propose le vote à main levée. Pas d'objection dans la salle. Les 3 candidats sont donc élus à l'unanimité *(89 présents et 44 pouvoirs)* pour faire partie du conseil d'administration.

• Désignation des vérificateurs aux comptes 2015

Sont désignés à l'unanimité :
M. Christian ROCHE et Mr. Yves BODY.

V. INTERVENTION : CHRISTIAN BOULON Directeur du gds cheptel

Christian Boulon est revenu sur l'importance des déclarations de ruches obligatoires une fois dans l'année, dont le nombre a diminué en 2013.

Puis il a décrit de façon très précise comment va s'organiser la nouvelle gouvernance sanitaire au niveau régional, quelle sera la place du GDS cheptel dans cette organisation et comment sera représentée l'apiculture.

Un compte rendu complet de son intervention pourra être fourni aux adhérents sur simple demande de leur part.

Intervention d'Alain MUSY membre adhérent du GDSA pour dénoncer la complexité de cette organisation.

➲ *Le texte de l'intervention peut être fourni aux adhérents sur simple demande de leur part.*

Cette intervention a donné lieu à des échanges très enrichissants entre de nombreux adhérents approuvant Alain Musy et Christian Boulon.

VI. RÉSULTATS DU SUIVI D'EFFICACITÉ TRAITEMENTS CONTRE VARROA

Élodie et Nicolas LEULIER ont réalisé en 2013 des tests d'efficacité sur 5 lots homogènes de 5 ruches Dadant avec reine de 2013.

Les médicaments testés Apivar, Apistan, Apiguard, Apilife-Var et Bayvarol (expérimental et sans AMM).

La moyenne de chute est de 2 323 avec une grande variabilité s'étalant de 224 à 6247 varroas.

APIVAR, taux d'efficacité de 86,7%, en baisse par rapport aux comptages de 2011

et reste le traitement le plus efficace. Néanmoins, le seuil des 90 % n'est plus atteint, ce qui implique une vigilance particulière. *(traitement complémentaire hors couvain, méthodes bio techniques,…).*

APISTAN réduit de 74%, pas de surprise, on connaît la résistance des varroas au tauflu-valinate. Ne peut donc plus être utilisé en alternance.

APILIFE-VAR réduit de 76,5% et **APIGUARD** de 69,9%, ce qui est insuffisant. Un autre traitement hors couvain doit donc être mis en œuvre avec ce type de produits.

VII. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cette assemblée générale a pour objectif de proposer au vote de l'assemblée des modifications de statuts proposées et expliquées en annexe du bulletin de janvier 2014, dans la perspective de la mise en place de la nouvelle organisation sanitaire.

Sont proposés à la modification :

• Proposition de modification de l'article 3

Le groupement peut adhérer à toute fédération nationale, régionale ou départementale ayant existence légale dont les buts sont conformes à ceux qu'il poursuit. Cette adhésion est décidée par le conseil d'administration. Le retrait est effectué dans les mêmes conditions.

• Proposition de modification de l'article 20

En cas de dissolution, l'assemblée nomme un liquidateur. L'excédent actif est attribué à une organisation œuvrant pour l'apiculture et les apiculteurs.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité (89 présents et 44 pouvoirs).

Fin de l'assemblée générale extraordinaire.

BILAN COMPTABLE 2013

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	6 813.91	Frais Secret.	2 309.14
Abonnements	3 494.00	Frais A.G.	885.50
Repas AG	812.50	Loyer	1 260.22
Rucher École	7 298.80	Carnet d'Élevage	93.00
Assurances	3 702.42	Rucher École	6 564.93
Carnet d'Élevage	60.00	Abonnements	3 494.00
Traitements	35 982.40	Cotis. FNOSAD	1 120.00
Cess. matériel	4 676.00	Traitements	34 911.24
Intér. épargne	352.42	Vétérinaire	Non parv.
		Assurances	4 152.30
Subvention		Achats Mat.	3 403.19
Mairie Gui.Granges	1 000.00	Journ. Sanitaire	626.00
RECETTES	**64 192.45**	**DÉPENSES**	**55 189.68**

RÉSULTATS 2013

Solde de Trésorerie au 1 janvier 2013	25 406.83
+ Recettes	+ 64 192.45
- Dépenses	- 58 819.52
- Investissements	- 1 086.11
(2 tables + 10 Ruches + div. mat.)	
Solde de Trésorerie au 31 décembre 2013	**= 29 693.65**

Solde Cpte chèque : 4 976.80 euros + Solde du Liv. Epargne 24 716.85 euros

Total : 29 693.65 euros

On peut rajouter les stocks : 38 tickets repas + 670 cadres + 117 Traitements pour un total de : 3 600 Euros environ

CONFÉRENCE

de Marc Guillemain,

apiculteur handicapé exerçant à Auxerre (89)

Marc nous a démontré comment, avec l'utilisation de partitions ultra hautes performances et d'une bonne isolation par le haut, il développe de fortes colonies pour profiter de la courte miellée dont il dispose entre le colza et l'aubépine (environnement de grandes cultures). Ce développement est particulièrement spectaculaire pour les petites colonies qui n'auraient aucune chance de survivre sans. Cette méthode lui permet aussi de préparer ses colonies à l'élevage de reines et à la fourniture de paquets d'abeilles. Il mène pour cela des colonies sur 2 corps bien isolés. Marc nous a fait la démonstration de son ergonomie lors de la visite des ruches : il fait glisser la hausse sur son côté pour la poser à la verticale sur un support prévu plus bas. (autre ruche par exemple) Il s'agit d'une prouesse technique et physique en particulier lorsque la colonie dispose de 2 corps et plusieurs hausses. Son expérience de la pratique du handisport lui a permis de développer une force physique bien utile pour cet exercice.

Chapeau bas, Monsieur Guillemain !

RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serre - 07170 MIRABEL

Les inscriptions sont closes pour 2014 mais vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous préinscrire pour 2015 auprès de Pascal BINON, par téléphone ou par courrier électronique.

• **Le stage «élevage de reines»** quatre journées à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

• **Le stage «initiation et perfectionnement»** treize journées réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroitre leur cheptel.

L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

Calendrier 2014

Juin	10	Mardi
	21	Samedi
Juillet	26	Samedi
(récolte du miel) et distribution des médicaments.		
Août	9	Samedi
Septembre	16	Mardi

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

Le rucher école composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une cinquantaine de stagiaires.

GDSA
Ardèche

Bon de commande de médicaments contre VARROAS et d'adhésion au Plan Sanitaire d'Élevage

à ENVOYER pour **Livraison en juillet 2014**
au trésorier J.P. DIEL avant **le 15 juin 2014**

NOM / Prénom :.....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville :.....

Votre N° de téléphone (pour vous prévenir) :.....

Votre adresse internet (pour vous prévenir):.....

Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :.....

Votre Nombre de ruches :.....

❑ J'adhère gratuitement (ou je renouvelle gratuitement mon adhésion pour 2014) au Plan Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)	Date : ..... Signature :

ANNÉE 2014

Médicament	Qté	Prix Unitaire	Prix TOTAL
1 Étui APIVAR : Au printemps et après la récolte. Un étui permet de traiter 5 ruches Dadant.	____ x	23,00 €	
1 Sachet APILIFE-VAR : Après la récolte, il faut un sachet et demi pour traiter une ruche Dadant.	____ x	3,20 €	
Prix total à payer à la commande			

Chèque du montant total à joindre à l'ordre du GDSA Ardèche :
(que vous adresserez avec ce décompte au Trésorier)
Jean-Pierre DIEL - 66 Rue Barthélémy Roux
07500 GUILHERAND-GRANGES

A la livraison des médicaments, **APPORTEZ** votre registre d'élevage. Une ordonnance signée du vétérinaire conseil ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage.
Nota : **Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M. et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantités préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage** *(Posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)*

➲ **Les lanières usagées peuvent être restituées au GDSA. Utilisez le bon de retour page 11.**

Choisissez votre Distributeur des médicaments :
❑ **Pascal BINON :** distribution le 21 juillet de 12 à 17h au Domaine du Pradel ou à Toulaud, fin juillet sem.31, 04 75 40 22 86.
❑ **Bernard DAQUE :** Route de Lanas - La Sablière - 07200 Vogue - 06 10 15 16 47.
❑ **Luc TAULEIGNE :** Quartier hivieres- 07380 Fabras 04 75 94 16 43.
❑ **Henriette COLENSON :** Chemin freydières - 07400 Rochemaure - 09 65 34 75 26 ou 04 75 49 10 16.
❑ **Guillaume TEISSIER,** le village 07460 St Sauveur de Cruziéres - 06 70 15 05 63.
❑ **Corinne CHIFFLET** Charencey - 07410 St-Félicien 04 75 06 36 93
❑ **Jean Marie ALMERAS** Chemin du Réservoir 0700 Privas - 04 75 65 84 62.
❑ **Denis Filippi,** 535 chemin du Mas - 07430 DAVEZIEUX 06 83 58 29 49

Après le 30 aout, les médicaments non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil M. PLENAT à LALEVADE - 04 75 94 15 43

GDSA-Ardèche

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

ADHÉSION G.D.S.A. 2014	❑ **Nouvelle adhésion** ❑ **Renouvellement**	**18,00 €**

La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours, les médicaments.

RUCHER ÉCOLE **Cours au Pradel**	Cycle "initiation et perfectionnement"	Inscriptions closes pour 2014
	Cycle "élevage de reines"	

			Quantité	Prix unitaire	
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	ou	Nbre de ruches_____ x	**0,15 €**	_____
	Garanties RC + PJ + Dommages		Nbre de ruches_____ x	**2,07 €**	_____

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Nbre de ruches _____ x		**0,03 €**	**OFFERT**
ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros		❑ **17,50 €**
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros		❑ **26,00 €**
	L'abeille de France	Les 12 numéros		❑ **24,00 €**
CARNET D'ÉLEVAGE		_____ x	**2,50 €**	_____
		Additionner les montants des lignes précédentes	**TOTAL**	_____

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA Ardèche que vous adresserez à
Jean-Pierre DIEL - 66 Rue Barthélémy Roux - 07500 GUILHERAND-GRANGES

NOM / Prénom :.....	
Adresse :.....	Code postal :.....
.....	Ville :.....
Téléphone :.....	Nre de ruches :
Adresse mail :	

GDSA
Ardèche

Bon de commande de médicaments contre VARROAS et d'adhésion au Plan Sanitaire d'Élevage

à CONSERVER pour Livraison en juillet 2014 : commande avant le 15 juin 2014

NOM / Prénom :.....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville :.....

Votre N° de téléphone (pour vous prévenir) :.....

Votre adresse internet (pour vous prévenir):.....

Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :.....

Votre Nombre de ruches :.....

❑ J'adhère gratuitement (ou je renouvelle gratuitement mon adhésion pour 2014) au Plan Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)

Date : .....

Signature :

ANNÉE 2014

Médicament	Qté	Prix Unitaire	Prix TOTAL
1 Étui APIVAR : Au printemps et après la récolte. Un étui permet de traiter 5 ruches Dadant.	____ x	23,00 €	
1 Sachet APILIFE-VAR : Après la récolte, il faut un sachet et demi pour traiter une ruche Dadant.	____ x	3,20 €	
Prix total à payer à la commande			

DÉCOMPTE À CONSERVER

A la livraison des médicaments, **APPORTEZ** votre registre d'élevage. Une ordonnance signée du vétérinaire conseil ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage.
Nota : **Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M. et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantités préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage** *(Posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)*

➲ **Les lanières usagées peuvent être restituées au GDSA. Utilisez le bon de retour page 11.**

Choisissez votre Distributeur des médicaments :
❑ **Pascal BINON :** distribution le 21 juillet de 12 à 17h au Domaine du Pradel ou à Toulaud, fin juillet sem.31, 04 75 40 22 86.
❑ **Bernard DAQUE :** Route de Lanas - La Sablière - 07200 Vogue - 06 10 15 16 47.
❑ **Luc TAULEIGNE :** Quartier hivieres- 07380 Fabras 04 75 94 16 43.
❑ **Henriette COLENSON :** Chemin freydières - 07400 Rochemaure - 09 65 34 75 26 ou 04 75 49 10 16.
❑ **Guillaume TEISSIER,** le village 07460 St Sauveur de Cruzières - 06 70 15 05 63.
❑ **Corinne CHIFFLET** Charencey - 07410 St-Félicien 04 75 06 36 93
❑ **Jean Marie ALMERAS** Chemin du Réservoir 0700 Privas - 04 75 65 84 62.
❑ **Denis Filippi**, 535 chemin du Mas - 07430 DAVEZIEUX 06 83 58 29 49

Après le 30 aout, les médicaments non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil M. PLENAT à LALEVADE - 04 75 94 15 43

JOURNÉE D'APPRENTISSAGE « TYPE » AU RUCHER DU PRADEL (« ou pas…. ! »)

par Lilou, de la promotion "Initiation et perfectionnement" 2014.

En fait c'est **«ou pas….»** car si le matin nous nous réunissons devant un écran où s'affiche *«la théorie»*, Jean Pierre et Pascal animant les échanges, nous comprenons très vite qu'il peut y avoir de petites différences dans la conduite d'un rucher.

Ne pensez pas que cet enseignement soit très *«dispersé»*, au contraire, tout trouve sa place dans les discussions et nous avons les réponses à nos questions de Candides.

Sur quelques points Pascal et Jean Pierre ne travaillent pas de la même façon mais ce qui ressort de l'affaire c'est un profond respect de la façon de procéder de l'autre. **Et cela donne des ailes, car on peut se dire qu'il y a dix mille apicultures!**

«On peut faire comme ça …ou pas!»

Et, entre nous, de toutes façons se sont les abeilles qui décident!!

Mais tout cela est théorie!!! (*«le Virtuel»* dirait Pascal!)

A midi nous sortons *«de la ruche»* nous faire sécher au soleil (jusqu'à présent) et pour pique niquer.

Et vers 13h30 /14h nous enfilons nos tenues de cosmonautes et partons sur la planète Rucher.

Et là, ce n'est plus du virtuel!!

Les groupes se répartissent sur les rangées de ruches et nous rendons visite à ces demoiselles.

Ouverture des ruches, recherche de la reine (mais elle vole encore, Françoise!!!), création de nouvelles colonies, multiplication des reines….(ah, Jean Pierre autour des miniplus!....) Pendant deux à trois heures nous sommes immergés dans un vol d'abeilles plus ou moins satisfaites!!

Tout le monde à un moment ou à un autre met la main à la pâte.

Et là nous ne nous rendons plus compte du temps qui passe….

C'est déjà la fin d'après midi, petit temps pour les dernières questions et à dans 15 jours pour voir l'évolution du rucher.

LE MARQUAGE DES REINES !

• Qu'est- ce que le marquage d'une reine ?

C'est le fait d'apposer sur le thorax de la reine une marque de peinture ou une pastille avec de la colle. Ceci permet de reconnaitre rapidement la reine dans la colonie, de connaître son âge et ainsi de repérer les colonies à risque d'essaimage.

• Quand marquer une reine ?

Théoriquement, le marquage d'une reine peut se faire à n'importe quel moment. Ceci semblerait ne pas avoir d'incidence sur la reine. Petite remarque : il est plus difficile de marquer une jeune reine, plus vive, elle court très vite sur les cadres et peut s'envoler.

Si vos reines ne sont pas marquées et que vous avez envie d'essayer de les marquer, choisissez la période où la ruche est moins populeuse (par exemple au printemps) elle sera plus facile à trouver.

• Comment marquer une reine ?

La reine est saisie sur les cadres, sans gants, au niveau du thorax entre le pouce et l'index ou par les ailes. Le plus important est de faire attention à ne pas comprimer l'abdomen (lieu de fabrication des œufs).

Et pour finir, une phrase pour retenir l'ordre des couleurs : **Blanc Je RêVe de Bleu !**

Petite astuce :

L'utilisation d'une pince à reine, que l'on trouve chez n'importe quel fournisseur de matériel apicole, évite bien des problèmes et simplifie grandement la manœuvre !

Une fois qu'on la tient entre nos doigts on marque la reine au niveau du thorax avec de la peinture ou une pastille. On attend un petit peu que la peinture sèche et on réintroduit doucement notre reine. Pour ceux qui ne sont pas à l'aise pour manipuler les reines, il existe des cages à piston.

La couleur de marquage de la reine correspond à son année de naissance. Un code de couleur a été instauré :

Couleur de marquage des reines	Années se terminant par
Blanc	**1** ou **6** *(ex. : 2001 ou 2006)*
Jaune	**2** ou **7**
Rouge	**3** ou **8**
Vert	**4** ou **9**
Bleu	**5** ou **0**

RESTITUTION LANIÈRE APIVAR

Quelques règles simples à appliquer par chacun pour le retour de la lanière au GDSA :

- elle doit être libre de tout autre résidu tel que clou, fil de fer, etc...,
- conditionnée dans un sac plastique sans scotch, enroulé et fermé par un élastique,
- usagée ou non, séparer la lanière de tout emballage à restituer à part,
- accompagner la lanière de son bon de retour dûment rempli.

Ces règles limiteront le surcroit de manipulations rencontrées chaque année par les bénévoles. Nous vous en remercions par avance.

BON DE RETOUR LANIÈRE APIVAR

Date :.....

Nom :.....

Prénom :.....

Nbre de lanières restituées :.....

Nouveau site pour le GDSA de l'Ardèche

Depuis la mi-janvier, certains d'entre vous l'auront peut être remarqué, le site web du GDSA de l'Ardèche a fait peau neuve. L'adresse internet n'a pas changé : http://gdsa-ardeche.com/ mais le contenu et l'aspect ont évolué.

Différents thèmes y sont développés :

- L'association : son rôle et sa composition, comment adhérer, les comptes rendus des assemblées générales.
- Les bulletins : réalisés deux fois par an par le GDSA de l'Ardèche.
- Le Rucher école : ses prochains rendez-vous, comment s'inscrire, des retours sur les visites qui ont été réalisées, un calendrier apicole qui reprend les 12 mois de l'année.
- Les maladies et la question des médicaments.
- Le frelon asiatique.
- Les articles de presse traitant du GDSA et des abeilles en Ardèche.

Le site est fait pour s'adapter à toute taille d'écran. Vous pouvez en effet voir le menu se rétrécir et les informations se regrouper sur une seule colonne si vous vous trouvez sur un plus petit écran.

Régulièrement des contenus sont ajoutés. L'encart actualités vous en informe et bientôt une newsletter sera mise en place. Vous pouvez aussi retrouver un encart liens qui vous envoie vers les sites utiles. Sans oublier, l'encart recherche pour retrouver tout ce dont vous avez besoin.

Le site est appelé à se développer. Si vous avez des remarques à faire, des photos, vidéos, articles à partager, ou encore une petite annonce à faire passer n'hésitez pas à nous les transmettre.

Lise et Éric, les webmasters
webmaster@gdsa-ardeche.com

Parution du troisième livre de Jacques Piquée :

Jacques Piquée, qui nous a fait l'honneur de sa présence lors d'une journée de formation est l'auteur du livre qui vient de paraître **aux éditions Ulmer** :

Les plantes mellifères mois par mois

Connaître les 100 plantes les plus intéressantes pour les abeilles de janvier à décembre.

Erratum bulletin de janvier :

Le n° de téléphone de Guillaume TEISSIER, agent sanitaire actif dans les cantons des Vans et Joyeuse est le 09 62 23 11 22 ou 06 70 15 05 63.

➲ **La liste complète des agents sanitaires est consultable sur le site http://gdsa-ardeche.com/ ou sur le bulletin de janvier 2014.**

VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Un hiver quasi inexistant et un printemps précoce sont particulièrement favorables à l'installation de nombreux nids de frelons asiatiques. La découverte récente de 2 nids en altitude n'est pas de bon augure : à Landos entre Mende et Le Puy et à Lemps en Drôme, ce dernier était encore actif au cœur de l'hiver. Soyez donc particulièrement vigilants cette année au moment de la floraison du lierre et signalez vos observations au référent local (liste sur le site du GDSA).

Fredon rhône-Alpes 2013 - Tout droit réservé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

Direction départementale des services vétérinaires de l'Ardèche

Route des Mines
Chemin de la Tour
B.P. 706 – 07007 Privas cedex

ARRETE PREFECTORAL DU 10 JANVIER 1961
RELATIF AUX DEPLACEMENTS DES RUCHERS

Article 1er :
Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines.
Dans le cas où les propriétés voisines sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 10 mètres au moins.
Elle est de 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc.).

Article 2 :
Toutefois, des dispositions spéciales d'emplacement peuvent être prises par le Préfet, sur demande motivée des intéressés.
La demande fait l'objet d'une enquête de la part du Directeur des Services Vétérinaires qui est chargé de concilier les parties. Il peut, à cet effet, se faire assister de personnalités désignées par le Préfet. A défaut d'une solution de conciliation, le Directeur des Services Vétérinaires présente des propositions au Préfet. Les dispositions spéciales font l'objet d'un arrêté préfectoral.

Article 3 :
Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 307 du code rural, ne sont assujetties à aucune prescription de distance, les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.
Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Privas, le 10 janvier 1961
Le Préfet,

Signé P. HOSTEING

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014
du GDSA de l'Ardèche

Président	BINON Pascal (Agent sanitaire) Chabrière – 07130 TOULAUD pascal.binon@orange.fr	 04.75.40.22.86 06.08.92.26.67
Vice-président	Poste vacant	
Secrétaire	FLEURY Olivier 1123 Avenue Marcel Paul – 07350 Cruas	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42
Secrétaire adjoint	VERT Jean-Louis Quartier Brugière - 07200 Vogüe	 04.75.37.76.81
Trésorier	DIEL Jean-Pierre 66 rue Barthélémy Roux 07500 Guillerand-Granges	 06.31.77.84.22
Trésorier adjoint	NICOLAS Carole Chemin de beauly – 07000 Veyras	 06.13.38.82.16
Membre	PELLET Jacques Rue de la Gloriette nord 26100 Romans	 04.75.70.14.78
Membre	ARMAND Daniel « Plan de Lage » 07700 St Marcel d'Ardèche	 04.75.98.71.37
Membre	BORIE-CALLOT Françoise Gadret Labeaume – 07260 Rosières	 04.75.39.90.79
Membre	CHIFFLET Corinne (Agent sanitaire) Charencey - 07410 Saint-Félicien	 04.75.06.36.93
Membre	RUSCAK Stéphane Quartier Roqua - 07200 Aubenas	 06.61.77.46.45
Membre de droit	(Assistant Sanitaire Départemental) BARBANCON J.M , docteur vétérinaire 5 jardin du Barral – 26160 Puygiron	 04.75.53.85.44
Membre de droit	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	 04.75.66.53.50
Présidents d'honneur	Henriette COLENSON et Luc TAULEIGNE	

Vérificateurs des comptes du GDSA.07 en 2013
M. Christian Roche et M. Yves BODY

INFORMATIONS

1 - ASSURANCES RUCHES par GROUPAMA

1°option : Responsabilité Civile + Protection Juridique reste à 0.15 € par ruches et par an.

2°option : La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique + Dommages 2.07 € par Ruches et par an.

Montant des garanties :

46€/ruche pour ruches et équipements internes,
46€/ruche pour produit de la ruche,
43€/ruche pour la colonie.
Franchise par sinistre 10% du montant avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.

Contrat (Suite du N°11260337 D) Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD GROUPEMENT APICOLE.

2 - ACHATS GROUPÉS

Nous maintenions les prix depuis de nombreuses années. Nous avons dû accepter une petite revalorisation. Ainsi le prix de cession des cadres Dadant (corps ou hausse) est à 0.90 euros, la hausse à 12 euros. Ils sont disponibles au local les jours de cours.

Plus d'info ou commande importante auprès de Jacques PELLET.

3 - Le P.S.E. (Plan Sanitaire d'Élevage)

Pour des informations sur le P.S.E., se reporter aux bulletins précédents (décembre 2007 ou avril 2007) ou consulter le site internet de l'association G.D.S.A.-07 : *http://gdsa-ardeche.com/*

Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur :

a) Effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M.
b) Respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage (posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)
c) Nous sollicitons les apiculteurs adhérents au PSE d'apporter leurs registre d'élevage à la remise des médicaments.

les Abeillades

Fête des abeilles, du miel et de la biodiversité

dimanche 14 septembre 2014

Parc de Vals-les-Bains Ardèche

samedi 13 soir : conférence /projection / débat

www.lesabeillades.fr facebook.com/lesabeillades

contact@lesabeillades.fr - T. 06 61 77 46 45

Syndicat d'Apiculture L'abeille de la Drôme et de l'Ardèche

GDSA-Ardèche Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

Melvita Fondation d'entreprise

07 Fédération Départementale Pêche

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Vals Les Bains Ardèche

Ville d'Aubenas

ICKO

goticaardecana